#### AR Prefecture

016-211601380-20240527-DCM202405\_05-DE Reçu le 28/05/2024 Publié le 28/05/2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21

Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 27 mai 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.

votants: 23 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation du Conseil municipal : le 21/05/2024

## PRESENTS:

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN, Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Mrs CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA, PLAIN

POUVOIRS: De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

De M. MOUHICA à Mme VASLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine RANIVOALISON

Délibération: 2024-05-05

# Local AP nº 114 au 11 rue du Onze Novembre : Fixation du prix du loyer

Rapporteur : P LAINE

#### Contexte:

- La Commune a acquis à l'EPF-NA en décembre 2020, l'immeuble cadastré section AP n° 114, situé rue du Onze Novembre à Fléac,
- Cette propriété communale comprend 2 locaux professionnels :
  - o Le 1er de 44 m² au n° 9 de la rue est loué à une entreprise de service à la personne (QUALIT'HOM Service).
  - o Le 2ème local de 27,07 m² au nº 11 de la rue, reste à louer.
- Une osthéopathe désirant s'installer prochainement a pris contact avec la Commune pour louer le local sis au 11 rue du onze novembre.

Afin d'encourager et faciliter l'installation de professionnels de santé sur la Commune, il est envisagé de fixer le prix du loyer sur la base de 50% de la valeur locative du local.

### AR Prefecture

016-211601380-20240527-DCM202405\_05-DE Reçu le 28/05/2024 Publié le 28/05/2024

A cet effet, il est proposé de :

- fixer le prix de loyer à 140 € HT et hors charges (soit 168 € TTC) mensuel,
- autoriser le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Les travaux nécessaires avant l'installation du nouveau locataire sont prévus au Budget annexe « Locaux commerciaux ».

Le Conseil Municipal,

Apres en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention

DECIDE de:

- fixer le prix du loyer (hors charges) à 140 € HT (soit 168 € TTC) mensuel,
- autoriser le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 mai 2024

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée axécutoire comple tenu de :

Transmission à la prélecture le:

2 8 MAI 2024

Ráception du :

28 MAI 2024

Mise en ligne le :

28 MAI 2024